

b 2490602E)
b 2490614(F)

5



External Affairs and International Trade Canada

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Canada

UNCLASSIFIED

SANS COTE

OTTAWA, September 25, 1990

OTTAWA, le 25 septembre 1990

File no. 3-14-3-1-1990

Dossier N° 3-14-3-1-1990

CIRCULAR DOCUMENT

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

ADMIN NO. 31/90 (ABD)

NO. 31/90 (ABD)

Canada Savings Bonds - 1990-91 Series

Obligations d'épargne du Canada
Emission 1990-91

The Minister of Finance has announced the opening of the 1990/91 Canada Savings Bonds Campaign. The interest rates will not be known until the early part of October and this information will be sent by telegram to all missions and forwarded to canvassers in Ottawa when it becomes available, as well as the maximum amount of the new Series which an investor may purchase. Cash application forms will be forwarded during the early part of October as well as the schedule of Payroll Savings Plan deductions.

Le ministre des Finances a annoncé l'émission 1990-91 des Obligations d'épargne du Canada. Dès qu'ils seront connus, c'est-à-dire début octobre, les taux d'intérêt versé seront communiqués aux sollicitateurs à Ottawa et par télégramme aux missions, ainsi que le montant maximum d'obligations dont on peut se porter acquéreur. Les formules de souscription au comptant seront envoyées début octobre, ainsi que le programme de retenues à la source.

2. The new Series of Canada Savings Bonds are again offered in two forms, the "Compound Interest Bond", which can be purchased for cash or through the payroll deduction plan, on which interest is left to accrue and compound annually to maturity, and the "Regular Interest Bond", which can only be purchased for cash, and pays interest annually by cheque or direct deposit.

2. La nouvelle émission d'Obligations d'épargne du Canada est encore offerte sous deux formes, l'obligation à intérêt composé qui peut être achetée au comptant ou par retenues régulières sur le traitement, dont l'intérêt s'accumule et est composé annuellement à l'échéance, et l'obligation à intérêt régulier qui peut seulement être achetée au comptant et dont l'intérêt est versé chaque année par chèque ou déposé directement.

.../2

FOR ACTION:

Heads of Mission

DESTINATAIRES POUR SUITE À DONNER:

Chefs de mission

FOR INFORMATION:

Deputy Ministers
Assistant Deputy Ministers
Directors General
Directors

DESTINATAIRES À TITRE D'INFORMATION:

Sous-ministres
Sous-ministres adjoints
Directeurs généraux
Directeurs